

**CONSEIL DU BUREAU  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 04 DECEMBRE 2024**

L'AN 2024, le 04 DECEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

**Etaient présents :**

**MM. GRZETCZAK, Président, et RAMPERLBERG, Vice-Président.  
MM. CREMONT et LIEZ, Mme MARICOT et M. MUZART, Administrateurs.**

**Excusé : M. DELHAYE, Administrateur.**

**Assistés de : MM. DOURLLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints.  
Mme BEGAT, M. COLARD et Mme MOINAT, Directeurs de services.  
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques Locales.**

***Début de séance à 09 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETCZAK, Président.***

**ORDRE DU JOUR**

**SOISSONS – 8 RUE SAINTE EUGENIE - ACQUISITION AMIABLE DE L'IMMEUBLE**

Le Bureau, lors de sa séance du 13 décembre 2023, a accepté la délégation du Droit de Prémption Urbain octroyée par la commune de Soissons pour l'immeuble sis 8 rue Sainte Eugénie, cadastré CO 322 et 323.

L'acquisition de cet immeuble permet de poursuivre la mise en œuvre d'une mixité sociale sur le quartier Saint Eugénie et de lutter contre la vacance en produisant de nouveaux logements locatifs sociaux sur un secteur qui en comporte peu, en cohérence avec les orientations du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais.

La propriétaire, Madame Elisabeth Coutellier, avait refusé l'offre d'acquisition de l'OPH de l'Aisne au prix des Domaines soit 67.000 € assorti d'une marge d'appréciation de 10 % correspondant à un maximum de 73.700 €.

Cette renonciation avait mis fin à la procédure de vente.

Madame Coutellier a écrit à l'Opal, le 30 octobre 2024, pour proposer une transaction amiable au prix proposé par l'OPH de l'Aisne soit 73.700 € hors frais de cession à charge de l'OPH de l'Aisne.

Compte tenu de l'emplacement géographique de cette propriété, ainsi que des enjeux confirmés par la commune de Soissons, il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à signer toute pièce relative à la bonne exécution de ce projet d'acquisition.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.

